

Diplôme Universitaire : Formation des professeurs des lycées et collèges, parcours « EPS »

Les universités partenaires de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles décident de créer conjointement des Diplômes Universitaires « Formation des professeurs des lycées et collèges, parcours « EPS » sur les bases communes suivantes.

Public visé

Ces diplômes universitaires sont réservés exclusivement aux professeurs des lycées et collèges stagiaires effectuant leur formation à l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles, dans le cadre des parcours adaptés.

Droits d'inscription

Les étudiants sont dispensés des droits d'inscription, ces derniers étant pris en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Déroulement de la formation (cadre général)

Les étudiants inscrits dans ces Diplômes Universitaires suivent la formation, telle qu'elle est définie en début d'année par le responsable de parcours, selon les prescriptions et principes énoncés par la Commission Académique des Parcours Adaptés réunie sous l'autorité du Recteur de l'académie : les fonctionnaires stagiaires du second degré sont répartis, en fonction de leur cursus antérieur, en différentes catégories de parcours adaptés, qui relèvent chacune d'une formation spécifique. Les éléments de formation des parcours adaptés sont proposés parmi les UE de master MEEF 2ème année et, si besoin et quand cela est possible, parmi celles du master MEEF 1ère année.

Catégorie 1 : stagiaires titulaires d'un M2 ou équivalent, et les situations de report de stage

Groupe 1.1 : titulaires d'un M2 « enseignement » de la discipline.

Le stagiaire doit bénéficier d'au moins 1/3 du volume horaire du MEEF 2, dont obligatoirement les EC relevant de l'UE « Construction d'expérience du métier et analyse des pratiques », et un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 1.2 : titulaires d'un M2 de la discipline, hors enseignement (*hors agrégés*). Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation de M2 MEEF, comprenant un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 1.3 : titulaires d'un M2 enseignement mais d'une autre discipline.

Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation, avec un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 1.4 : titulaires d'un M2 hors enseignement, d'une autre discipline.

Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 1.5 : titulaires d'un diplôme équivalent à un M2 (diplôme d'ingénieur, Ecole de commerce...)

Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 1.6 : titulaires d'une agrégation.

Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation de M2 MEEF avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Catégorie n°2 : stagiaires qui n'étaient pas soumis à la condition de diplôme pour se présenter et qui sont sans expérience significative d'enseignement, et les situations de report de stage.

Groupe 2.1 : Lauréats d'un concours PLP CAPET des disciplines professionnelles.

Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 2.2 : Lauréats d'un concours interne ou 3^{ème} concours, sans expérience d'enseignement. Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Groupe 2.3 : Lauréats de concours sans condition de diplôme et « 3^{ème} concours ».

Le stagiaire doit suivre les 2/3 du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Jury du DU

Le jury du DU est identique au jury de délivrance du diplôme correspondant (Master MEEF PLC parcours « EPS » de chaque université partenaire).

Règles d'attribution du DU

Le Diplôme Universitaire « Formation des professeurs des lycées et collèges, parcours « EPS » sera attribué aux étudiants ayant validé les sept compétences listées dans le tableau « Liste des compétences professionnelles » présenté ci-après.

Pour statuer sur la validation de ces compétences, le jury s'appuiera sur le tableau de correspondance entre EC et compétences. La validation de l'EC/UE « stage » est obligatoire pour la validation des compétences professionnelles correspondantes.

L'assiduité aux enseignements définis par le responsable de parcours en début d'année est obligatoire.

Maquette de la formation du DU FPLC, parcours « EPS »

Voir le tableau de correspondance EC-Compétences

Formation en Langues

Le niveau de langue sera attesté par la présentation d'un justificatif du Niveau B2 européen ou de la validation d'un enseignement (EC ou UE de Langue vivante étrangère) dans un Master avec une note supérieure ou égale à 10. A défaut, le stagiaire suivra les enseignements des EC/UE de langue vivante étrangère proposés dans le parcours Master (EC 323).

Formation en TICE (enseignement numérique)

Le niveau de TICE sera attesté par la présentation d'un justificatif du C2i2e, ou de la validation d'EC/UE de Master formant aux usages pédagogiques du numérique dans l'enseignement scolaire. A défaut, le stagiaire suivra les enseignements de l'EC 312.

Compétences professionnelles devant être validées

1. Compétences relatives aux éléments règlementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

validées

non validées

2. Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

validées

non validées

3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

validées

non validées

4. Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves

validées

non validées

5. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

validées

non validées

6. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

validées

non validées

7. Compétences en langues

validées

non validées

Passage AEU – DU_ Exemple parcours EPS

Notes ou validations obtenues dans les EC/UE	Rappel MCC des EC	Moyenne Indicative notes champ CProf	Intitulés des enseignements concernés pour répondre au champ de compétences	Intitulés des compétences professionnelles	Validation du champ de CP (Validé/non validé)
	seuil 10		EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 1 relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	
			EC 311-411. Connaissance du métier 2 et 3 (48h)		
			EC 322-422. Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage (20hTP)		
			EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 2 relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	
			EC 311-411. Connaissance du métier 2 et 3 (48h)		
	seuil 10		EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 3 liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	
			EC 313. Enseigner les APSA de CP1, CP2, CP3, CP4 et CP5 : différenciation pédagogique et évaluation (50h TD)		
			EC 412. Enseigner l'EPS et les APSA (CA ou CP 1, 2, 3, 4, 5) en collège et lycée: apprentissages, niveaux de compétences, interactions et diversité des publics (30h TD)		
	seuil 10		EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 4 éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers	
			EC 322-422. Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage (20hTP)		
			EC 312. Le numérique dans l'enseignement de l'EPS (24h TP)		
			EC 313. Enseigner les APSA de CP1, CP2, CP3, CP4 et CP5 : différenciation pédagogique et évaluation (50h TD)		
			EC 412. Enseigner l'EPS et les APSA (CA ou CP 1, 2, 3, 4, 5) en collège et lycée: apprentissages, niveaux de compétences, interactions et diversité des publics (30h TD)		
	seuil 10		EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 5 relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	
			EC 312. Le numérique dans l'enseignement de l'EPS (24h TP)		
			Travail Scientifique de Nature Réflexive (relié à EC 423)		
	seuil 10		EC 321-421. Stage en responsabilité en milieu scolaire (1/2 temps)	Compétences Prof 6 d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	
			EC 322-422. Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage (20hTP)		
			Travail Scientifique de Nature Réflexive (relié à EC 423)		
			EC 311-411. Connaissance du métier 2 et 3 (48h)		
	Seuil 10		EC. 323. Langue vivante à l'usage du métier et de la recherche (24h TP)	Compétences en langues	